

« Jeunes ambassadeurs de la culture »

Guide de mise en œuvre

Septembre 2025

À l'attention des chefs d'établissement, référents Culture et CPE des lycées et collèges volontaires.

Ce guide est mis à disposition par la Délégation Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle (DAAC) et est conçu pour vous accompagner dans le lancement et l'animation du nouveau dispositif académique « jeunes ambassadeurs de la culture » au sein de votre établissement dès la rentrée 2025.

Il vise à **faciliter une mise en œuvre adaptable à vos contextes locaux** et à s'appuyer sur les dynamiques déjà en place.

Introduction :

Le dispositif « Jeunes ambassadeurs de la culture » s'inscrit dans une conviction forte : l'éducation artistique et culturelle (EAC) est **fondamentale pour le développement des élèves** – intellectuel, sensible, émotionnel et esthétique. L'EAC offre à chaque élève la chance de découvrir des œuvres, de rencontrer des artistes, de fréquenter des lieux culturels, de pratiquer et d'apprendre.

Ce nouveau dispositif académique a pour ambition d'**associer directement les élèves à la construction et à la mise en œuvre de leur propre parcours d'EAC**. Il s'agit de leur donner une voix et un rôle actif, en les intégrant aux réflexions et projets culturels de l'établissement. Cette approche permet d'envisager le parcours EAC non seulement comme une programmation par les adultes, mais aussi comme **ce que l'élève vit et s'approprie personnellement**.

1. Les Objectifs éducatifs du dispositif

Le dispositif répond à plusieurs objectifs éducatifs :

- **Renforcer l'accès de tous les élèves aux arts et à la culture.** En faisant participer les élèves aux réflexions, à la sélection de contenus et à la diffusion auprès de leurs pairs, nous favorisons leur implication et leur appropriation des projets d'EAC.
- **Valoriser les initiatives des élèves :** Le dispositif permet de faire émerger des projets menés par les élèves et leur donne de la visibilité.
- **Assurer la diffusion de l'information culturelle auprès de tous :** Les ambassadeurs agissent comme des relais d'information entre pairs.
- **Développer la démocratie scolaire :** Travail collectif, organisation, esprit critique, communication sont des aptitudes renforcées dans le cadre de ce dispositif. L'engagement des élèves ambassadeurs et les actions menées au sein de la communauté éducative favorisent le développement de la démocratie scolaire au sein de l'établissement.
- **Créer du lien entre les différents parcours éducatifs :** L'existence et l'animation du dispositif au sein de l'établissement permettent de renforcer les liens entre les différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen, parcours avenir, éducatif de santé).

2. Modalités de Constitution du Comité de Jeunes Ambassadeurs

La constitution de ce comité doit être flexible et adaptée à votre contexte local.

- **Coordination interne :** Au sein de l'EPLE, la mise en place du comité de « jeunes ambassadeurs de la culture » est coordonnée par les **référents culture et les CPE**.
- **Public concerné :** Le dispositif est proposé aux **lycées et collèges volontaires** dès la rentrée 2025.
- **Critères de sélection :** L'objectif est d'impliquer des élèves **dans toute leur diversité**. Il est recommandé de rechercher des profils variés, mixtes, avec des sensibilités et des intérêts culturels diversifiés.

- **Nombre d'ambassadeurs** : Le choix du nombre d'élèves est laissé à la libre appréciation des établissements. Il est conseillé de former un groupe suffisamment représentatif et dont le nombre assurera une dynamique sur le long terme.
- **Processus de désignation :**
Les modalités peuvent inclure au choix de l'établissement :
 - Un appel à volontaires (ex : "Tu aimes la culture ? Tu veux représenter les élèves et proposer des projets ? Deviens Jeune ambassadeur de la culture ! Inscriptions auprès de la vie scolaire...").
 - Une élection (par niveau, par classe, ...).
 - Un appui sur des instances ou collectifs déjà existants (élus CVL/CVC, club lecture, ciné-club, chorale, troupe de théâtre, club manga, etc.).
 - Dans tous les cas, une collaboration avec les élus des CVC et CVL sera envisagée dans le fonctionnement à venir du comité.
- **Lien avec ADAGE** : L'identification des élèves élus ou sélectionnés (selon les procédures choisies) s'effectue dans l'application ADAGE (dispositif académique « jeunes ambassadeurs de la culture »). Cette démarche permettra de garder trace de ce rôle joué par l'élève dans l'édition de l'attestation de son parcours personnel EAC.

3. Missions et Activités des Ambassadeurs

Les « Jeunes ambassadeurs de la culture » ont un rôle proactif et des missions variées. Ils agissent sous la supervision des référents culture et des CPE en collaboration avec l'ensemble des équipes éducatives impliqués dans l'EAC. Leurs missions principales peuvent inclure de :

- **Participer à la définition des priorités culturelles de l'établissement** : Les ambassadeurs peuvent être associés aux discussions sur les projets EAC, les thématiques à explorer ou les partenariats à développer, en apportant le point de vue des élèves. Cela suppose le recueil des envies et propositions des élèves par les ambassadeurs via des sondages ou boîtes à idées.
- **Favoriser une communication entre pairs** : Ils sont des relais d'information auprès de leurs camarades, promouvant les sorties, ateliers et événements culturels ainsi que les dispositifs favorisant l'accès des jeunes à la culture.
- **Proposer des initiatives et innover** : En tant que représentants de leurs pairs, ils suggèrent des actions innovantes ou des formats adaptés pour toucher tous les élèves, y compris ceux moins familiers de la fréquentation des arts et de la culture.

- **Contribuer à la communication de l'établissement** : Ils peuvent aider à créer des affiches, gérer des réseaux internes, ou contribuer au journal ou à la webradio de l'établissement.
- **Participer à des réseaux locaux** : Les ambassadeurs peuvent être impliqués dans des initiatives de mise en réseau avec d'autres jeunes ambassadeurs et des institutions culturelles locales. Cette constitution de réseaux territoriaux sera accompagnée par la DAAC.
- **Ouvrir à différents champs culturels** : Leurs actions peuvent toucher les arts vivants, visuels, la culture scientifique, techniques et industrielle, les cultures urbaines, et les pratiques numériques. La prise en compte des envies et besoins exprimés par les pairs permet également d'ouvrir le PEAC de l'établissement à de nouveaux champs non investis auparavant. Cette ouverture à de nouveaux champs doit permettre de nourrir une progression dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en articulant les pratiques culturelles vécues au quotidien et les références culturelles explorées dans le cadre scolaire.
- **Accompagner la mise en œuvre du Pass-Culture** : Au lycée, les ambassadeurs peuvent être des acteurs clés pour sensibiliser les élèves à l'utilisation de la part individuelle du Pass culture.

Quelques exemples concrets de projets et activités pouvant être pris en charge par les comités d'ambassadeurs :

- ciné-débat (choix des films, logistique, modération des débats) en partenariat avec un cinéma.
- Journées des talents ou expositions d'œuvres d'élèves au CDI.
- Semaines thématiques valorisant la diversité culturelle
- Création et développement de concours littéraires.
- Projets de lecture et création d'affiches valorisant des coups de cœur.
- Aménagement de boîtes à livres ou trocs de livres.
- Création et animation d'espaces d'affichage des programmations culturelles des environs.
- Mise en place de playlists participatives pour valoriser les goûts musicaux des élèves.
- Valorisation des actions via le journal du collège/lycée ou la webradio.
- Recherche d'un artiste "parrain" de l'année.
- Salles de classes rebaptisées avec des noms d'artistes.
- Actions pour favoriser la découverte des professions artistiques et culturelles.
- Mise en place d'une boîte à idées culturelle accessible à tous les élèves (CDI, vie scolaire, ENT).

- Organisation d'une consultation annuelle des élèves sur les projets culturels souhaités.
- Participation des ambassadeurs à l'organisation et l'animation de temps forts de l'établissement (portes ouvertes, semaine des langues, fête de fin d'année, etc.).
- ...

4. Encadrement et accompagnement dans l'établissement

La réussite du dispositif repose sur une collaboration solide et une répartition claire des rôles.

- **Rôle du CPE** : Il accompagne la structuration démocratique du groupe d'ambassadeurs (désignation, animation, représentativité) et fait le lien avec les instances de vie collégienne ou lycéenne (CVC/CVL).
- **Rôle du Référent Culture** : Il apporte son expertise artistique et partenariale, et accompagne les projets et les initiatives des ambassadeurs.
- **Ensemble** : Le CPE et le référent culture co-animent le dispositif et favorisent l'articulation entre parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours citoyen, avec le soutien des enseignants porteurs de projets d'EAC.
- **Fonctionnement du comité** :
 - **Réunions régulières** : fixer des objectifs annuels, prévoir des rencontres mensuelles, organiser un bilan de fin d'année.
 - **Comptes rendus** : rédigés par un élève secrétaire.
 - **Participation aux instances existantes** : Le comité peut être consulté en amont des conseils pédagogiques consacrés à l'EAC, ou invité à participer à certaines séances du CVC/CVL, selon l'ordre du jour. Il peut également être invité par le chef d'établissement à assurer une présentation au conseil d'administration.
 - **Carnet de bord collectif** : Un outil (papier ou numérique) peut être mis en place pour retracer les actions et assurer la continuité du comité d'une année sur l'autre.

5. Proposition de calendrier et d'étapes clés

- **Début d'année (Septembre) :**
 - **Information** : Présentation du dispositif aux équipes éducatives et élèves (affiches, communication via les CPE/vie scolaire et référents culture).
 - **Signalement d'intérêt** : Les établissements volontaires sont invités à se signaler auprès de la DAAC pour la fin du mois de septembre.
- **Automne (Octobre - Novembre) :**
 - **Constitution du groupe** : Appel à volontaires ou élection des ambassadeurs. Réunion inaugurale du groupe.
 - **Temps de formation** des encadrants (référents culture et CPE) assuré par la DAAC.
- **Tout au long de l'année (Novembre – Mai) :**
 - **Mise en œuvre des actions** : Les élèves du comité mènent les actions choisies à l'issue d'un diagnostic et d'une consultation des pairs. Ils participent aux instances auxquelles ils sont conviés.
 - **Mise en réseau** : le comité prend progressivement contact avec les acteurs culturels du territoire.
 - **Congrès académique** : Un congrès académique, potentiellement en avril-mai, pourra être envisagé comme un moment privilégié de partage des pratiques initiées localement.
- **Fin d'année scolaire (Juin) :**
 - **Bilan et valorisation** : présentation d'un bilan annuel (dans le cadre d'une instance choisie par le chef d'établissement), remise d'une attestation officielle d'engagement aux élèves du comité.

6. Ressources et Accompagnement par la DAAC

La DAAC assure un appui académique continu pour la mise en œuvre de ce dispositif.

- **Réunion d'information** : Une première réunion d'information sous forme de webinaire a été organisée le 3 juillet 2025. Ce webinaire enregistré est visionnable sur le site internet de la DAAC.
- **Ressources disponibles dès septembre 2025** : ce guide porte notamment sur les objectifs éducatifs du dispositif, les modalités possibles de constitution du comité, et les missions/activités envisageables.
- **Formation académique** : Une formation sera proposée à l'automne 2025 pour les établissements engagés. Elle concertera les référents culture et les CPE volontaires.

- **Rencontres avec des acteurs culturels** : La DAAC organisera progressivement des temps de rencontre entre les « jeunes ambassadeurs de la culture » et des acteurs culturels de chaque territoire.
- **Congrès académique** : L'organisation d'un congrès académique sera envisagée au printemps, offrant un espace de partage des pratiques.

7. Points de vigilance et bonnes pratiques

Pour garantir la qualité et l'inclusivité du dispositif, il est important de prêter attention aux points suivants :

- **Diversité et représentativité** : Veiller à la mixité filles/garçons et favoriser la diversité des profils (niveaux, parcours, sensibilités, origine sociale, etc.) pour éviter la reproduction des stéréotypes et s'assurer que tous les élèves se sentent représentés.
- **Souplesse du dispositif** : Le dispositif doit être perçu comme une opportunité et non une contrainte, permettant une adaptation aux réalités locales.
- **Valorisation de l'engagement** : Il est crucial de valoriser l'engagement des élèves par des attestations, des communications internes/externes. Cette valorisation concerne les membres du comité de jeunes ambassadeurs et les élèves qui prennent part à la dynamique portée par ces ambassadeurs.
- **Continuité** : Assurer la transmission entre les cohortes d'ambassadeurs par un carnet de bord, des parrainages ou d'autres dispositifs de passation.
- **Collaboration externe** : initier un dialogue avec les acteurs culturels du territoire sur l'existence du dispositif au sein de l'établissement.

8. Boîte à outils

Voici des exemples concrets pour vous aider dans la mise en place du dispositif :

- **Exemple d'affiche d'appel à candidatures** : « Tu aimes la culture ? Tu veux représenter les élèves et proposer des projets ? Deviens Jeune ambassadeur de la culture ! Inscriptions auprès de la vie scolaire avant le... ».
- **Exemple de charte d'engagement** (à adapter) :
 - Participer aux réunions prévues.

- Relayer l'information culturelle auprès des camarades.
 - Contribuer à au moins une action culturelle dans l'année.
 - Respecter l'esprit collaboratif et démocratique du dispositif.
-
- **Exemple de supports de communication :**
 - Panneau d'affichage au CDI, au foyer socio-éducatif ou à la maison des lycéens (MDL).
 - Rubrique dédiée sur l'ENT de l'établissement.
 - Rubrique dans le journal de l'établissement ou la webradio.
 - Présentation en classe ou lors des récréations.
 - Comptes de réseaux sociaux (Instagram, etc.) animés par les ambassadeurs.
 - **Exemple de valorisation des ambassadeurs :**
 - Attestation signée par le chef d'établissement.
 - Remise symbolique lors d'une cérémonie locale.
 - Mise en avant dans les supports de communication (site de l'établissement, réseaux sociaux académiques).
 - Mention dans le dossier scolaire et sur l'application ADAGE.

Contacts utiles

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

Tél : 05 36 25 88 78

Mél : culture@ac-toulouse.fr

Site internet de la DAAC : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/>

Page dédiée au dispositif : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/les-jeunes-ambassadeurs-de-la-culture>
